

# Une journée de salaire en faveur de la caisse de secours de l'Alliance suisse des gardes-malades

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

peu, et nous pourrions la résumer par les mots de notre titre: Faut-il des samaritains? ou bien est-il préférable de s'en passer?... Faut-il être pour ou contre les samaritains?

Il n'est pas dans nos intentions de prendre part aux débats. Notre opinion est faite depuis longtemps. Nous nous bornerons à présenter à nos lecteurs une réflexion, la voici:

Si l'on peut s'opposer à la formation (gratuite ou non) de samaritains, c'est donc qu'il y a des médecins qui pensent que les samaritains sont nuisibles. Ceux qui sont de cet avis ont donné des exemples qui peuvent, jusqu'à un certain point, justifier leur opinion pessimiste. Il y a donc chez nous des samaritains qui sortent de leurs attributions, des samaritains qui ne se contentent pas de **donner les premiers secours**, ou qui les donnent mal. Les statuts de toutes nos sections de samaritains en Suisse stipulent cependant que le samaritain doit s'abstenir de toute autre intervention que celle qui consiste à donner les premiers secours. S'il y en a qui font autre chose, ils ont bien tort de vouloir empiéter sur le domaine des médecins, car ils n'ont fait aucune étude en vue de «soigner» leur prochain; ils n'ont pas les connaissances pour cela, et ils encourrent une *lourde responsabilité* s'ils se mêlent de ce qu'ils ne connaissent pas, de ce qui ne les regarde pas!

Que ces samaritains dangereux soient immédiatement exclus de leur section.  
Qu'on ne les laisse pas devenir des sortes

de «rebouteurs» qui pratiquent en marge des seuls médecins patentés!

Que leurs camarades les mettent à l'index comme de faux frères, afin que leurs agissements ne puissent pas nuire à l'immense majorité des samaritains et des samaritaines qui rendent tous les jours, dans toute la Suisse et en tant de manières, des services signalés aux blessés et aux malades!

Nous sommes persuadé que le malentendu provient de ces «brebis galeuses»; qu'on les sorte donc du bercail, et tout sera dit.

Si l'Alliance suisse des samaritains s'efforce d'épurer son personnel — et elle le fait — si toutes les sections s'efforcent de sélectionner leurs membres et d'évincer les mauvais éléments, tout ira bien...

Les médecins n'écriront plus dans les journaux qu'ils ont à se plaindre des samaritains qui leur font une concurrence dangereuse pour les clients, les médecins ne se désintéresseront pas du travail des samaritains qui doivent leur aider dans leur tâche parfois si difficile. Il n'y aura pas de compétition, mais collaboration, et cette collaboration si utile sera pour le bien de tous ceux qui souffrent dans leur corps et que les bons samaritains amèneront aux médecins, après avoir fait leur devoir, strictement défini: donner les premiers secours, et pas autre chose.

N'y a-t-il pas un proverbe qui dit: «Chacun son métier!» Qu'on s'en souvienne!  
D<sup>r</sup> M<sup>l</sup>.

## Une journée de salaire en faveur de la caisse de secours de l'Alliance suisse des gardes-malades

Une infirmière, membre de l'Alliance suisse des gardes-malades, adressait dernièrement au D<sup>r</sup> Ischer, président de cette

association, ses remerciements pour le don de fr. 20 000 que la Croix-Rouge suisse a alloué à la caisse de secours de l'Alliance.

Cette infirmière exprime le désir que tous les membres de toutes les sections de l'Alliance donnent une forme concrète à leur reconnaissance, et qu'elles consacrent au fonds de secours de leur institution le salaire d'un jour. Cette demande ne s'adresse pas seulement aux infirmiers et infirmières libres, mais à ceux et celles qui ont des places stables dans les hôpitaux, les cliniques, les sanatoriums, etc.

Si tous les membres de l'Alliance voulaient déférer à ce vœu — auquel le sousigné souscrit pleinement — il se pourrait que la caisse de secours puisse déployer

ses effets dès l'an prochain, tout au moins pour les cas les plus urgents et les plus dignes de la sollicitude de l'Alliance.

Nous serions heureux si les deux sections romandes de l'Alliance, celle de Genève et celle de Neuchâtel, répondaient affirmativement, à l'unanimité de leurs membres, à ce vœu, et nous les engageons à adresser les sommes à leurs bureaux respectifs qui les transmettront volontiers à la caissière de l'Alliance.

Neuchâtel, le 12 mars 1922.

D<sup>r</sup> C. DE MARVAL,  
président de la section de Neuchâtel.

## Alliance suisse des samaritains, Comité central

Le Comité central s'est réuni le 25 février à St-Gall. Il a admis comme nouvelles sections, dans la Suisse romande, celles de *Couvet* et de *Court*.

*Secrétariat*: 34 conférences ont été données dans différentes parties du pays; leur fréquentation a été exceptionnellement bonne. L'inscription au Registre du commerce tant de l'Alliance que de la Fondation «Travail» a été opérée. Un grand nombre de sections collaborent aux collectes en faveur de la Russie affamée. Les institutions qui reçoivent un subside fédéral n'ont plus droit à la franchise de port, aussi les timbres de franchise nous ont-ils été retirés. Il nous a par contre été possible d'obtenir à leur place une allocation; l'assemblée générale décidera sur l'emploi de cette somme. Quelques rapports annuels des sections manquent encore, ce qui retarde la rédaction du rapport de l'Alliance pour 1920/21.

*Cours de répétition pour moniteurs*: Il aura lieu à Olten; sa date n'est pas

encore fixée. Le D<sup>r</sup> Scherz, adjoint au secrétariat général de la Croix-Rouge, en prend la direction.

*Moniteurs romands*: Pas de cours de moniteurs prévu pour la Suisse romande en 1922; pas de cours de répétition (deux jours) non plus. Mais l'un et l'autre doivent avoir lieu en langue française en 1923.

Les *cours de puériculture* seront dorénavant subventionnés par l'Alliance; il leur sera accordé fr. 20.

L'*assemblée générale annuelle* est fixée au 11 juin 1922, elle aura lieu à Vevey. Les sections recevront en temps utile les circulaires et avis nécessaires.

Les *boîtes de fer-blanc* pour cartouches à pansements sont en travail; elles pourront être livrées bientôt aux sections, au prix de 50 centimes la boîte.

Les *attaques* parues dans le Bulletin professionnel des médecins suisses contre le travail des samaritains ont attiré notre attention. Nous y répondrons dans le même bulletin.

R.